

ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE

Point 5 : Étude et avis sur le droit à la santé et les peuples autochtones, notamment axée sur les enfants et les jeunes

Merci, Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination !

Le devchirmé (en turc *devşirme* et en turc ottoman دوشيرمه) littéralement «la cueillette » aussi connu sous le nom d'« impôt sur le sang² » ou de « tribut du sang », était, dans l'Empire ottoman, le système de recrutement forcé annuel opéré par les armées du sultan.

Il consistait à réquisitionner des garçons âgés de 8 à 18 ans parmi les populations arméniennes. Une fois « récoltés », les garçons étaient envoyés à Constantinople, convertis à l'Islam pour les élever comme des Turcs musulmans et les entraîner à occuper des fonctions civiles ou militaires de l'Empire, en particulier au sein du corps des Janissaires (du turc *Yeni Çeri* ; la « nouvelle troupe »).

Établi par Mourad I^{er} dans la deuxième moitié du 14^e siècle pour contrebalancer le pouvoir grandissant de la noblesse turque dans l'administration et l'armée ottomane, ce système d'esclavagisme – pourtant en contradiction avec la loi islamique – s'est poursuivi jusqu'au début du XIX^e siècle durant le règne de Mahmoud II.

Le Génocide des Arméniens - De 1894 à 1923, après avoir échoué dans leurs tentatives de pouvoir intégrer ou assimiler les populations enfantines arméniennes, les gouvernements successifs turcs ont entrepris plusieurs plans de destruction systématique du peuple arménien autochtone en Arménie Occidentale.

Une nation d'orphelins en Arménie Occidentale - En conséquence, plus de deux millions d'Arméniens ont été victimes de ces plans d'extermination, des centaines de milliers d'orphelins ont erré à travers les déserts de Syrie et de Mésopotamie, constituant une nation d'orphelin dont une partie s'est réfugiée dans l'exil et une autre dans les montagnes de l'Arménie Occidentale.

Aussi pour survivre et préserver leur existence, cette nation d'orphelin a accepté de subir toutes les humiliations et, toutes les conversions. Le système d'éducation arménienne constitué de milliers d'écoles, de collèges ou de lycées, fut anéanti, ainsi que les pensionnats et les orphelinats.

Pourtant aujourd'hui encore, les populations arméniennes dans les régions de Hakkari, de Silopi, de Cizre, de Nusaybin ou de Dikranagert, femmes et enfants autochtones subissent des violences et des crimes commis par des agents de l'Etat (tels que les forces armées).

Dans le cas précis des populations autochtones arméniennes et aussi dans un cadre général, un mécanisme de prévention et de réparation spécifique devrait être proposé pour les populations dont les enfants ont subi des crimes contre l'humanité relativement à la Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, dans sa résolution 260 A (III) du 9 décembre 1948 de l'Assemblée générale.

Conformément à l'Article 7 2. de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, les peuples autochtones [...] ne doivent faire l'objet d'aucun acte de génocide ou autre acte de violence, y compris le transfert forcé d'enfants autochtones d'un groupe à un autre.

Ce mécanisme de prévention et de réparation ayant pour fondement des statistiques, études et recherches objectives (les éléments ne sont pas pléthores en la matière) serait une base fondamentale solide et sincère permettant de prendre les mesures nécessaires pour former du personnel de santé autochtone et habiliter les praticiens de la santé autochtones afin de les intégrer dans des systèmes de santé autochtones comprenant les suivis psychologiques des victimes dans l'application du droit à la santé.

Tant qu'un génocide n'est pas réparé, il se poursuit dans le temps !

Merci, Monsieur le Président

Arménag APRAHAMIAN
Président du Conseil National d'Arménie Occidentale